

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 30 janvier 2020

DELIBERATION

2020/06 SUBVENTION 2020 A LA SECTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOMME

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2020, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1 358 000 euros (un million trois cent cinquante-huit euros) à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur. La subvention de Lomme transite par le CCAS de Lille qui la versera au CCAS de Lomme.

Pour information, un bilan des activités 2019 est joint à la présente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 358 000 euros à la section du Centre d'Action Sociale de la commune associée de Lomme pour son exercice 2020
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Monsieur Roger VICOT, Maire de Lomme, Président du CCAS et Madame Isabelle CAMBIER, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme